

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS10

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 22

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 12 :

« En cas de mesure de ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.